

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

**Cabinet**

*Section de la communication Interministérielle*

Papeete, le 4 septembre 2018

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Conditions météorologiques dégradées  
Deux opérations de sauvetage coordonnées par le JRCC**



*(Photo d'archives)*

Hier, le JRCC TAHITI a coordonné deux opérations de sauvetage au profit de deux voiliers qui avaient pris la mer alors qu'un bulletin météorologique spécial est pourtant en vigueur sur l'ensemble de la zone depuis quatre jours.

Hier matin à 07h48, le JRCC a reçu une alerte « balise de détresse » émanant d'un voilier parti la veille de Fakarava à destination de Tahiti. Le JRCC a alors immédiatement déclenché l'avion d'alerte de la Marine Nationale basé à Faa'a. Sur zone, à plus de 130 milles nautiques de Tahiti, l'avion « Guardian » a pu prendre contact avec le voilier désemparé dont les deux membres d'équipage voulaient être évacués en raison des conditions de mer et des avaries subies par leur navire.

L'hélicoptère « Dauphin » inter-administrations également basé à Faa'a, a alors rapidement été déclenché par le JRCC. Il a procédé, grâce au guidage opéré par le « Guardian », à l'hélicoptère des deux occupants du voilier. Choqués, fatigués et sur avis du SAMU PF, les naufragés ont ensuite été déposés et pris en charge à l'hôpital de Taaone vers 12h40.

En parallèle, vers 10h45 à 10 milles nautiques au large de Tahiti, un autre voilier avec deux personnes à son bord a lancé un appel de détresse car il était également désemparé en raison des conditions météorologiques difficiles. Parti le matin même vers 07h00 de Taina, ce voilier a tenté en vain de rebrousser chemin. Le JRCC a alors engagé la vedette FEPSM de Vaitupa qui a rejoint puis escorté le voilier jusqu'à son port base.

La consultation des bulletins météorologiques avant de prendre la mer aurait sans doute permis à ces deux voiliers d'éviter ces situations délicates, qui ont par ailleurs nécessité l'engagement de moyens lourds de sauvetage.

La bonne préparation de sa navigation, l'emport de matériel de sécurité, en complément de la connaissance de ses propres compétences nautiques sont les règles d'or de la sécurité en mer.

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)